

# Département de la Moselle

## Arrondissement de Boulay

### Communauté de Communes du Pays Boulageois

---

#### Registre des délibérations du Conseil Communautaire

---

#### Séance du 16 avril 2014

Etaient présents :

*Monsieur Christophe KLEIN (Bannay), Monsieur Jean-Michel OGET (Bettange), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville sur Nied), Monsieur André BOUCHER, Madame Sylviane MEGEL, Monsieur Benoît CRUSEM, Madame Ginette MAGRAS, Monsieur Turgay KAYA, Madame Murielle HECHT, Monsieur Alain PIFFER, Madame Christelle EBERSVEILLER, Monsieur Philippe SCHUTZ, Madame Florine HARLÉ, Monsieur Vincent CRAUSER, Madame Jacqueline PAUL, Monsieur Patrick BECK, Madame Gilda DOUCET (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur Patrick PIERRE, Monsieur Denis POINSIGNON, (Condé-Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN, Monsieur Raymond DESCHOUX (Coume), Monsieur Christian BELVETTI (Denting), Monsieur Alphonse BASTIAN (Eblange), Monsieur Christian KOCH, Monsieur Alain WILZER (Gomelange), Monsieur André ISLER (Guinkirchen), Monsieur François MARIEL, Monsieur Thierry JAGER (Helstroff), Madame Sophie SCHNEIDER (Hinckange), Monsieur Roger BASSOMPIERRE (Mégange), Madame Georgette STEINMETZ (Momerstroff), Madame Christiane MULLER (Narbéfontaine), Monsieur Gérard CRUSEM (Niedervisse), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Gérard SIMON (Ottonville), Monsieur Germain VAILLANT (Roupeldange), Monsieur Fabrice CHILLES, Monsieur Thierry UJMA, Madame Valérie FEBVAY (Piblange), Monsieur François TROMBINI, Madame Elisabeth ENSEL (Téterchen), Monsieur Denis BUTTERBACH (Valmunster), Monsieur Franck ROGOVITZ, Madame Brigitte COLLIOT (Varize), Monsieur Gérard FISCHER (Velving) Monsieur Jean-Claude BRETNACHER, Monsieur Pierre ALBERT (Volmerange lès Boulay).*

*Sous la présidence de M. André BOUCHER, Président*

*Conseillers en fonction : 48*

*Conseillers présents : 48*

*Dont représentés : 0*

*Conseillers absents : 0*

#### **POINT N°1 : Installation des conseillers communautaires**

*Monsieur le Président fait l'appel des conseillers et procède à l'installation du conseil communautaire et des conseillers suivants :*

<b>GOSSLER</b>	<i>François</i>	<b>BANNAY</b>
<b>OGET</b>	<i>Jean-Michel</i>	<b>BETTANGE</b>
<b>BAZIN</b>	<i>Gérard</i>	<b>BIONVILLE sur NIED</b>
<b>BOUCHER</b>	<i>André</i>	<b>BOULAY</b>
<b>MEGEL-FESTOR</b>	<i>Sylviane</i>	<b>BOULAY</b>
<b>CRUSEM</b>	<i>Benoît</i>	<b>BOULAY</b>
<b>MAGRAS</b>	<i>Ginette</i>	<b>BOULAY</b>
<b>KAYA</b>	<i>Turgay</i>	<b>BOULAY</b>
<b>HECHT</b>	<i>Murielle</i>	<b>BOULAY</b>
<b>PIFFER</b>	<i>Alain</i>	<b>BOULAY</b>

<b>EBERSVEILLER</b>	<i>Christelle</i>	<b>BOULAY</b>
<b>SCHUTZ</b>	<i>Philippe</i>	<b>BOULAY</b>
<b>HARLE</b>	<i>Florine</i>	<b>BOULAY</b>
<b>CRAUSER</b>	<i>Vincent</i>	<b>BOULAY</b>
<b>PAUL</b>	<i>Jacqueline</i>	<b>BOULAY</b>
<b>BECK</b>	<i>Patrick</i>	<b>BOULAY</b>
<b>DOUCET</b>	<i>Jeanine Gilda</i>	<b>BOULAY</b>
<b>SCHNEIDER</b>	<i>Marc</i>	<b>BROUCK</b>
<b>PIERRE</b>	<i>Patrick</i>	<b>CONDE NORTHEN</b>
<b>POINSIGNON</b>	<i>Denis</i>	<b>CONDE NORTHEN</b>
<b>BRUN</b>	<i>Jean-Michel</i>	<b>COUME</b>
<b>DECHOUX</b>	<i>Raymond</i>	<b>COUME</b>
<b>ALBERT</b>	<i>Alain</i>	<b>DENTING</b>
<b>BASTIAN</b>	<i>Alphonse</i>	<b>EBLANGE</b>
<b>KOCH</b>	<i>Christian</i>	<b>GOMELANGE</b>
<b>WILZER</b>	<i>Alain</i>	<b>GOMELANGE</b>
<b>ISLER</b>	<i>André</i>	<b>GUINKIRCHEN</b>
<b>MARIEL</b>	<i>François</i>	<b>HELSTROFF</b>
<b>JAGER</b>	<i>Thierry</i>	<b>HELSTROFF</b>
<b>SCHNEIDER</b>	<i>Sophie</i>	<b>HINCKANGE</b>
<b>BASSOMPIERRE</b>	<i>Roger</i>	<b>MEGANGE</b>
<b>STEINMETZ</b>	<i>Georgette</i>	<b>MOMERSTROFF</b>
<b>MULLER</b>	<i>Christiane</i>	<b>NARBEFONTAINE</b>
<b>CRUSEM</b>	<i>Gérard</i>	<b>NIEDERVISSE</b>
<b>ZYLA</b>	<i>Eddi</i>	<b>OBERVISSE</b>
<b>SIMON</b>	<i>Gérard</i>	<b>OTTONVILLE</b>
<b>FEBVAY</b>	<i>Valérie</i>	<b>PIBLANGE</b>
<b>UJMA</b>	<i>Thierry</i>	<b>PIBLANGE</b>
<b>CHILLES</b>	<i>Fabrice</i>	<b>PIBLANGE</b>
<b>VAILLANT</b>	<i>Germain</i>	<b>ROUPELDANGE</b>
<b>TROMBINI</b>	<i>François</i>	<b>TETERCHEN</b>
<b>ENSEL</b>	<i>Elisabeth</i>	<b>TETERCHEN</b>
<b>BUTTERBACH</b>	<i>Denis</i>	<b>VALMUNSTER</b>
<b>ROGOVITZ</b>	<i>Franck</i>	<b>VARIZE</b>
<b>COLLIOT</b>	<i>Brigitte</i>	<b>VARIZE</b>
<b>FISCHER</b>	<i>Gérard</i>	<b>VELVING</b>
<b>ALBERT</b>	<i>Pierre</i>	<b>VOLMERANGE lès BOULAY</b>
<b>BRETNACHER</b>	<i>Jean-Claude</i>	<b>VOLMERANGE lès BOULAY</b>

-----  
**POINT n°2 : Election du président de la Communauté de communes du Pays Boulageois**

Monsieur Alphonse BASTIAN, Doyen d'âge, invite les conseillers titulaires à procéder à l'élection du Président.

Après appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidat(s) : Monsieur André BOUCHER

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48

Bulletins blancs ou nuls : 7  
Suffrages exprimés : 41  
Majorité absolue : 21  
Ont obtenu : Monsieur André BOUCHER 41 voix

Monsieur André BOUCHER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président et a été immédiatement installé

-----  
**POINT N°3 : Détermination du nombre de vice-présidents**

Monsieur André BOUCHER, Président propose que le nombre de vice-présidents soit fixé à 6.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- 1) De fixer à 6 le nombre de vice-Présidents amenés à siéger au Bureau.

-----  
**POINT n°4 : Election des vice-présidents de la Communauté de communes du Pays Boulageois**

- A) Election du 1<sup>er</sup> Vice-président :

Monsieur André BOUCHER, Président, invite les conseillers titulaires à procéder à l'élection du 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Après appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidat(s) : Monsieur Jean-Michel BRUN

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48  
Bulletins blancs ou nuls : 4  
Suffrages exprimés : 44  
Majorité absolue : 23  
Ont obtenu : Monsieur Jean-Michel BRUN 44 voix

Monsieur Jean-Michel BRUN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1<sup>er</sup> Vice-Président et a été immédiatement installé.

- B) Election du 2<sup>ème</sup> Vice-président :

Monsieur André BOUCHER, Président, invite les conseillers titulaires à procéder à l'élection du 2<sup>ème</sup> Vice-président.

Après appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidat(s) : Monsieur François TROMBINI

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48  
Bulletins blancs ou nuls : 14  
Suffrages exprimés : 34  
Majorité absolue : 18  
Ont obtenu : Monsieur François TROMBINI 34 voix

Monsieur François TROMBINI ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-président et a été immédiatement installé.

C) Election du 3<sup>ème</sup> Vice-président :

Monsieur André BOUCHER, Président, invite les conseillers titulaires à procéder à l'élection du 3<sup>ème</sup> Vice-président.

Candidat(s) : Jean-Claude BRETNACHER

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48  
Bulletins blancs ou nuls : 12  
Suffrages exprimés : 36  
Majorité absolue : 19  
Ont obtenu : Monsieur Jean-Claude BRETNACHER 36 voix

Monsieur Jean-Claude BRETNACHER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-président et a été immédiatement installé.

D) Election du 4<sup>ème</sup> Vice-président :

Monsieur André BOUCHER, Président, invite les conseillers titulaires à procéder à l'élection du 4<sup>ème</sup> Vice-président.

Après appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidat(s) : Monsieur Philippe SCHUTZ  
Monsieur Patrick PIERRE

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48  
Bulletins blancs ou nuls : 2  
Suffrages exprimés : 46  
Majorité absolue : 24  
Ont obtenu : Monsieur Philippe SCHUTZ 29 voix  
Monsieur Patrick PIERRE 17 voix

*Monsieur Philippe SCHUTZ ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 4<sup>ème</sup> Vice-président et a été immédiatement installé.*

*E) Election du 5<sup>ème</sup> Vice-président :*

*Monsieur André BOUCHER, Président, invite les conseillers titulaires à procéder à l'élection du 5<sup>ème</sup> Vice-président.*

*Après appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.*

*Candidat(s) : Monsieur Thierry UJMA  
Monsieur Patrick PIERRE*

*1<sup>er</sup> tour de scrutin :*

*Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :*

*Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48  
Bulletins blancs ou nuls : 2  
Suffrages exprimés : 46  
Majorité absolue : 24  
Ont obtenu : Monsieur Thierry UJMA 35 voix  
Monsieur Patrick PIERRE 11 voix*

*Monsieur Thierry UJMA ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 5<sup>ème</sup> Vice-Président et a été immédiatement installé.*

*F) Election du 6<sup>ème</sup> Vice-Président*

*Monsieur André BOUCHER, Président, invite les conseillers titulaires à procéder à l'élection du 6<sup>ème</sup> Vice-Président.*

*Après appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.*

*Candidat(s) : Monsieur Denis BUTTERBACH  
Monsieur Franck ROGOVITZ  
Monsieur Patrick PIERRE*

*1<sup>er</sup> tour de scrutin :*

*Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :*

*Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48  
Bulletins blancs ou nuls : 1  
Suffrages exprimés : 47  
Majorité absolue : 24  
Ont obtenu : Monsieur Denis BUTTERBACH 5 voix  
Monsieur Franck ROGOVITZ 30 voix  
Monsieur Patrick PIERRE 12 voix*

*Monsieur Franck ROGOVITZ ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 6<sup>ème</sup> Vice-Président et a été immédiatement installé.*

**POINT N°5 : Délégation du conseil communautaire au Bureau – article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales**

*Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment celles des articles L. 5211-1 et suivants,*

*Vu l'article L. 5211-10 dudit code,*

*Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays Boulageois,*

*Après avoir entendu le 1<sup>er</sup> Vice-Président,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,*

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- 1) *De donner délégation au Bureau de la communauté de communes pour les attributions suivantes dans le cadre de ses compétences statutaires de la communauté de communes du pays boulageois à savoir :*
  - *Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux (y compris les travaux d'urgence) de fournitures et de services passé selon la procédure adaptée (art. 28 du CMP),*
  - *Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des avenants de plus de 5% (après consultation de la commission d'appel d'offres) et de moins de 5% pour les marchés de travaux, de fournitures et de services (y compris maîtrise d'œuvre) quelque soit la nature de ce marché,*
  - *Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés négociés de maîtrise d'œuvre et les marchés sur concours,*
  - *Prendre toute décision concernant la préparation, la passation de manière générale de tout contrat ou conventions entrant dans le champ de compétence de la communauté de communes tel qu'il résulte des statuts et notamment des contrats d'assurance, de bail, d'emprunt dans les limites de montant fixées par le conseil communautaire, de ligne de trésorerie dans la limite de montant fixé par l'assemblée délibérante et de manière générale de tout contrat ou conventions entrant dans le champ de compétence de la communauté de communes tel qu'il résulte des statuts,*
  - *De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,*
  - *De verser les subventions et participations diverses aux associations ou autres organismes et ce dans la limite de la partie non affectée des crédits inscrits au budget primitif,*
  - *De décider de l'achat ou de la vente de gré à gré de biens mobiliers,*
  - *De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,*
  - *De fixer dans la limite de la réglementation en vigueur les modalités d'octroi du régime indemnitaire auxquels les fonctionnaires et agents territoriaux peuvent prétendre à raison de leurs fonctions et des sujétions de toute nature auxquels ils sont soumis,*
  - *Conclure les conventions avec les communes membres pour la mise à disposition de personnel (chantier insertion, personnel technique...)*
  - *De créer les postes de fonctionnaires titulaires ou non titulaires, de vacataires ou de remplaçants dans la limite des crédits budgétaires votés par l'assemblée délibérante,*
  - *D'exercer au nom de la communauté de communes les droits de préemption délégués par les communes ou définis par le code de l'urbanisme,*
  - *D'attenter au nom de la communauté de communes des actions en justice ou de défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elles,*

- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquelles sont impliqués les véhicules communautaires,
- De décider de l'aliénation des biens immobiliers et des conditions de vente ou d'achat sur la base de l'estimation des services fiscaux (France Domaine) ou sur la base du prix d'achat ou de vente décidé par l'assemblée délibérante,
- D'accepter les indemnités de sinistre relatives aux contrats d'assurance,
- De solliciter les demandes de subvention pour les opérations d'investissement ou de fonctionnement inscrites au budget et/ou lancée par l'assemblée délibérante,

Le Bureau rend compte au conseil communautaire des décisions prises au titre des délégations,

-----

**POINT N°6 : Délégation du conseil communautaire au Président – article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment celles des articles L. 5211-1 et suivants,

Vu l'article L. 5211-10 dudit code,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays Boulageois,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

**DECIDE A L'UNANIMITE**

De donner délégation au Président de la communauté de communes pour les attributions suivantes dans le cadre des compétences statutaires de la communauté de communes du pays boulageois à savoir :

- 1) La signature de tous les contrats et marchés attribués par le Bureau,
- 2) Les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des contrats et achats sur facture de travaux (y compris les travaux d'urgence) de fournitures et de services d'un montant inférieur à 15.000 € HT,

Le Président rend compte au conseil communautaire des décisions prises au titre de ces délégations,

-----

Les membres du conseil communautaire,

